

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1094)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 33

présenté par
M. Sempastous

à l'amendement n° 23 de M. Potier

ARTICLE UNIQUE

Après le mot :

« foncier »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec ce sous-amendement, votre amendement ajoute une proposition qui s'articule parfaitement avec les modifications des considérants préalablement adoptées. Un traité international sur le foncier agricole n'est pas opportun, nous ne devons pas nous lier les mains avec des engagements internationaux sur ces sujets, d'autant que les problématiques sont spécifiques à l'Union européenne.